

PLAN LOCAL D'URBANISME
de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

2^{ème} modification

4b. – Plan de zonage
NORD – 1/2 500^e

- PLU approuvé le 21.03.2012
- Modification n°2 du PLU prescrite le 18.02.2015
- Modification n°2 du PLU mise à l'enquête publique Du 12.08.2015 à 12.02.2015
- Modification n°2 du PLU approuvée le 25.11.2015
- Vu pour rester annexé à la délibération du 25.11.2015



Serge LACROIX

SCIENCES ENVIRONNEMENT
Bureau d'études d'ingénierie, conseils
et services



AGENCE DE BESANCON – Siège social
4, boulevard Edouard - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.00
www.sciences-environnement.fr
besancon@sciences-environnement.fr



Mairie de Moirans-en-Montagne
23 rue Roger de Sola
BP 20400 - 25007
Moirans-en-Montagne
Tél. : 03.84.84.18.10
Fax : 03.84.84.18.19



Agence de l'Etat
1 Avenue André Bourd
BP 7 - 25000 Moirans-en-Montagne
Tél. : 03.84.84.24.27
Fax : 03.84.84.12.47

SOUS-PREFECTURE DE BANTILMANS
RECUEIL
-3 DEC. 2015
Contrôle de Légalité

- Légende
- Limite de zone
 - UA Zone urbaine à caractère central
 - UAa Zone correspondant au centre ancien
 - UBa Zone d'extension de la ville (hauteur limitée)
 - UBb Zone d'extension de la ville
 - UH Zone d'hébergement et d'accueil touristique
 - UHa Secteur d'accueil touristique à l'entrée Nord de l'agglomération
 - UY Zone d'activités
 - 1AU Zone à urbaniser
 - 1AUy Zone à urbaniser réservée pour les activités
 - 1AUyS Secteur soumis à des prescriptions architecturales spéciales
 - 2AU Zone d'urbanisation à long terme
 - 2AUy Zone à vocation d'activités artisanales et industrielles (long terme)
 - A Zone agricole
 - N Zone naturelle
 - Nc Secteur ouvert au camping caravanning
 - NI Secteur réservé aux installations de sports et loisirs
 - Nd Secteur réservé au stockage des déchets inertes
 - Nh Secteur d'accueil touristique au Regardoir
 - 1 2 3 Secteurs à risques du PPR
 - Emplacements réservés
 - Espaces boisés classés (l'empiré des ERC s'applique à 5m de l'alignement des voies et sous les lignes électriques)
 - Vestiges archéologiques sensibles justifiant la saisine du Service Régional de l'Archéologie
 - Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique (art. R123-11h CU)

